



## **Compte rendu de la séance du vendredi 02 mars 2018**

Présents : Bernard BOLORONUS, Jean BUEB, Olivier EGGENSPIELER, Rachel BOSSWINGEL, François JACQUOT, Sylvie NATIVEL, Guillaume VIRON, Laurent WIEST

Absents : Yannick PANDIN

Excusés : Céline KLEIN

Procuration : David FINK par Jean BUEB

Secrétaire(s) de la séance : Olivier EGGENSPIELER

### **Ordre du jour:**

1. Location du bungalow
2. Opération Haut-Rhin Propre
3. Achat de la maison REININGER
4. Travaux à prévoir
5. Appel à projet « WiFi4EU »
6. Divers

### **Délibérations du conseil :**

Le compte rendu de la séance du 02 février 2018 n'appelle aucune observation de la part des membres du Conseil Municipal, et est adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **LOCATION DU BUNGALOW ( 2018\_03\_01)**

Monsieur le Maire rappelle que le bungalow situé dans la cour de la mairie est loué à la couturière Couture Krystel . Le local est partagé avec Majorie Couture, il y a lieu d'établir un bail pour Majorie Couture également.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Fixe** le loyer mensuel à 200,00 € (deux cents euros) charges comprises pour chacune des deux auto-entreprises, à savoir Couture Kysel et Couture Marjorie,

**Autorise** le Maire à signer :

- le contrat de location établi à Couture Marjorie,
- l'avenant établi à Couture Krystel,
- ainsi que tout document s'y rapportant.

#### **OPERATION HAUT-RHIN PROPRE**

La matinée Haut-Rhin Propre se déroulera samedi 7 avril de 9h à 12h. Un casse-croûte sera offert aux participants.

#### **ACHAT DE LA MAISON REININGER ( 2018\_03\_02)**



*République française*  
**DEPARTEMENT du HAUT-RHIN**  
**COMMUNE DE BALLERSDORF**

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal que la proposition d'un montant de 73 000 € faite pour l'achat de la maison REININGER, 1 rue de la Brigade Alsace Lorraine a été refusée par le Juge des tutelles (Mme REININGER a été placée sous tutelle depuis 2014). Le prix plancher auquel la propriété peut être vendue est de 75 000 €.

Le Conseil Municipal décide, avec 6 voix pour, 1 abstention et 2 voix contre :

- de proposer le montant de 75 000 € pour l'achat de la propriété sis 1 rue de la Brigade Alsace Lorraine,
- de charger le Maire d'exécuter la présente décision,
- d'autoriser le Maire à signer tout document concernant cette affaire.

### TRAVAUX A PREVOIR

Dans le budget communal sont à prévoir les travaux suivants :

- implantation d'un bâtiment de stockage (à l'ancienne gare)
- végétalisation du cimetière
- mise en oeuvre d'un revêtement en granulats d'enrobés recyclés dans les rues du Ruisseau, Thiébaud Walter et de la Brigade Alsace Lorraine
- études pour la rénovation du foyer communal.

Dans le budget de l'eau, sont à prévoir les travaux suivants :

- remise à neuf des branchements Bialais, Durliat, du foyer communal et du Club House
- remise à neuf du branchement Gast (83 rue André Malraux)
- renforcement de la conduite rue de l'Étang et remise à neuf des branchements
- ravalement de façade du réservoir d'eau potable.

Dans le budget de la forêt, sont à prévoir les travaux suivants :

- création d'une aire de retournement au lieudit Erlen
- réfection du chemin du Hasenberg.

### APPEL A PROJET "WIFI4EU" ( 2018 03 03)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un appel à projet lancé par la commission européenne et le ministère de la Cohésion des territoires pour le déploiement du wifi dans les territoires.

Les aides seront de 100% du coût de l'équipement, dans la limite de 15 000 € par projet.

Le conseil municipal,

- autorise Monsieur le Maire à consulter les opérateurs de téléphonie
- décide d'engager le projet à condition que celui ci n'impacte pas le budget de fonctionnement de la commune.

### AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT ( 2018 03 04)

VU l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Budget Primitif 2017 ;

CONSIDERANT que, jusqu'à l'adoption du budget 2018 ou jusqu'au 15 avril 2018, le Conseil Municipal peut permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent ;



*République française*  
**DEPARTEMENT du HAUT-RHIN**  
**COMMUNE DE BALLERSDORF**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE,

jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2018, le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

**DIVERS**

- Projection du diaporama du palmarès départemental des maisons fleuries 2017
- Synthèse du sondage effectué concernant un besoin en garderie pour les enfants scolarisés à Ballersdorf. Une étude plus précise concernant les coûts sera effectuée afin de décider rapidement de la mise en place ou non du service à la prochaine rentrée.
- Gel de l'installation de traitement de l'air au groupe scolaire. C'est la deuxième fois que nous avons ce souci. Un constat d'huissier a été dressé.
- Voir si la commune organise une journée citoyenne.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire déclare la séance close à 21h30.  
Délibéré en séance, les jours et an susdits.